AR Prefecture
083-218300887-20260702-2026057-DE
Reçu le 07/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
Liberté-Égalité-Fraternité
Commune de Néoules

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOULES
SEANCE DU 2 JUILLET 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, aux date et heure susmentionnées, le conseil municipal de la commune de Néoules, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de madame le maire, Sophie ABOUDARAM.

Présents : Sophie ABOUDARAM – Christophe LACOMBE – Patrick GUARINOS – Daphné YETERIAN – Mikaël SCHNEIDER – Nicole LEBON – Laurence GASSIER – Jacques OLES – Laurène PEREZ – Christian TRIVERO – Clément SIMON – Françoise BERTHOLET – Isabelle GATTI Charlotte PARTOUCHE – Fouad ABBAOUI – Jean-Daniel WIDMAIER – Emilie CLEMENT Guillaume BERNARDEAU – Mireille GALIZIA Rodolphe HUBERT

Absents excusés : Karine BILLAULT – Fabien COLOMBAN – Kévin MARTIN

Ont donné pouvoir : Karine BILLAUT à Sophie ABOUDARAM – Fabien COLOMBAN à Emilie CLEMENT – Kévin MARTIN à Françoise BERTHOLET

Date de la convocation : 25.06.2026
Nombre de membres composant l'assemblée : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 23
Quorum (12) : Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, madame Françoise BERTHOLET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-057 – Convention avec la commune de Rocbaron relative au prêt d'un cinémomètre à la police municipale

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
VU les dispositions du Code de la route relatives aux contrôles de vitesse effectués par les services de police municipale ;
VU la demande de la police municipale de la commune auprès de la commune de Rocbaron concernant le prêt d'un cinémomètre lui appartenant ;
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de disposer ponctuellement de ce matériel afin de renforcer la sécurité routière et de lutter contre les excès de vitesse sur le territoire communal ;
CONSIDÉRANT que la commune de Rocbaron propose de mettre ce matériel à disposition moyennant une participation financière annuelle de 241 euros ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser madame le maire à signer ladite convention ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE :**

D'AUTORISER l'emprunt auprès de la commune de Rocbaron d'un cinémomètre destiné à être utilisé par le service de police municipale de la commune de Néoules.

D'AUTORISER madame le maire à signer la convention avec la commune de Rocbaron, définissant les modalités d'emprunt, d'utilisation, de responsabilité, d'entretien et d'assurance du cinémomètre.

DE FIXER à 241 € par an la participation financière versée à la commune de Rocbaron en contrepartie de ce prêt de matériel.

DE DIRE que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

Résultat du vote	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Adopté en séance publique le 2 juillet 2026.

Le maire,
Sophie ABOUDARAM

MAIRIE DE NEOULES 83136